

Part des éléments linéaires patrimoniaux protégés au titre des documents d'urbanisme conservés

Description

Sont concernés les éléments linéaires patrimoniaux protégés au titre des documents d'urbanisme situés dans ou à proximité des zones AU ou des enveloppes urbaines là où le risque de dégradation y est le plus présent. Il s'agit essentiellement des linéaires de murets et de haies remarquables.

Pourcentage des éléments linéaires patrimoniaux en bon état de conservation par type de patrimoine.

Contexte / Analyse

Sur le secteur littoral du parc (tel que défini dans le plan de parc de la charte), les murets traditionnels de séparation des parcelles agricoles sont des éléments patrimoniaux majeurs et uniques. En effet, ces murets de pierres ne sont présents que sur certaines communes littorales du site des deux caps. Ils sont à la fois témoins d'un savoir-faire ancestral, mais également support d'une flore et d'une faune remarquable. Il en est de même pour les haies qui sont moins abondantes sur le littoral de par les conditions climatiques difficiles. Elles sont, à ce titre, des liaisons écologiques indispensables au maintien d'une bonne fonctionnalité des habitats. Avec un peu moins de 300 km de linéaire, les haies sont également bien

présentes sur la façade littorale du parc. Leur rôle en terme de liaison écologique est loin d'être négligeable. Il s'agira de vérifier sur le terrain que ces éléments protégés au titre des documents d'urbanisme, seront encore présents et en bon état lors de l'évaluation à mi-parcours de la charte.

Résultats



Source : BDC0 2014

Sans Objet

Fréquence de mise à jour :

(années) 

Fiche mise à jour le : 7 octobre 2015